



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 29804

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'évolution très préoccupante des effectifs de praticiens hospitaliers, qui pose la question du devenir de nombreux hôpitaux. En février 1999, près de 3 000 postes étaient vacants toutes spécialités confondues. Or, les prévisions montrent que cette situation n'a pas fini de s'aggraver : 30 % d'effectifs en moins d'ici à quinze ans, 50 % d'ici à vingt-cinq ans. Les mesures qui ont été annoncées au cours des derniers mois n'apparaissent pas suffisantes pour enrayer cette hémorragie. Soit qu'elles s'adressent à un nombre restreint de praticiens ; c'est le cas par exemple pour la prime prévue en cas d'activité partagée entre plusieurs établissements qui concernera surtout les praticiens touchés par les restructurations. Soit qu'elles renforcent l'attractivité des grands hôpitaux, au détriment des établissements de taille moyenne et des hôpitaux de proximité ; ainsi de la création des 600 postes d'assistant spécialiste qui bénéficiera aux centres hospitalo-universitaires. Face à la gravité de la situation actuelle, il apparaît nécessaire d'aller plus loin et notamment de moderniser le statut des praticiens hospitaliers pour donner à ces derniers un rôle central dans la direction des soins ainsi qu'un salaire à la mesure de leur responsabilité. Il souhaiterait savoir quelle suite le Gouvernement envisage de donner à cette proposition et quelles mesures il entend prendre pour enrayer la diminution des effectifs de praticiens hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29804

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2798